



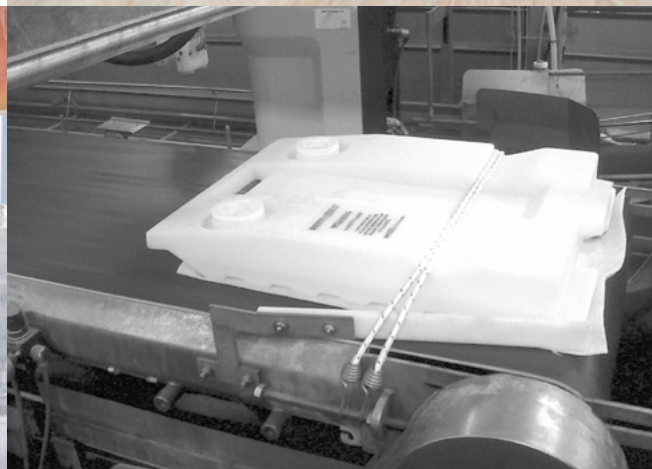
# ARVO 21 SR

## Désinfectant hydro-alcoolique prêt à l'emploi sans rinçage

Date de mise à jour :

16 / 03 / 2020

Version FT: 15



- Désinfection de toutes les surfaces alimentaires et petits matériels.
- Efficace en 30 secondes contre le virus Influenza A H1N1.
- Utilisable pour l'hygiène des mains (EN1500).
- Formule liquide / gel / lingettes.
- Ne bouche pas les buses des passages forcés.
- Ne colle pas en application sur les gants jetables.
- Sans Acide Sorbique.
- Séchage rapide.

AGROALIMENTAIRE -  
COLLECTIVITÉ

# ARVO 21 SR

ARVO 21 SR est un désinfectant hydro-alcoolique à séchage rapide pour toutes surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires, sans nécessité de rinçage.

ARVO 21 SR est utilisable pour l'hygiène des mains.

ARVO 21 SR est disponible sous forme liquide, gel et lingettes imbibées de différents formats et grammages.



## 1. CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

Aspect / couleur	Liquide clair incolore
Odeur	Caractéristique
Densité (± 0,005, 20°C)	0.891
Matière active	Ethanol (n° CAS 64-17-5) à 60% (530 g/l)
DCO (mg O2/g)	1500
pH (pur, +/-0.2, 20°C)	Neutre
DLUO	24 mois

## 2. CONDITIONNEMENTS :

TYPE CONDITIONNEMENT	POIDS NET (KG)	PALETTISATION (NB UNITÉS PAR PALETTE)	PALETTE	CODE DE COMMANDE
Carton de 4 Jerricans blancs de 4.5L	18	24	80x120	Liquide (HD82620), Gel (HD10034)
Carton de 12 flacons de 750ml	8	40	80x120	HD10205
Jerrican perdu naturel 20L	18	28	80x120	Liquide (HD82620), Gel (HD10034)
Fut neuf PE bleu 200L	182	4	115x115	Liquide (HD82620), Gel (HD10034)
Carton de 10 boîtes de 200 lingettes	9	50	80x120	HD10032
Carton de 2 seaux de 500 lingettes	6	40	80x120	HD10032

## 3. MODE D'EMPLOI :

S'utilise sur des surfaces ou du matériel préalablement nettoyés, selon les conditions et le plan d'hygiène, le produit s'applique dans les conditions suivantes :

TYPE D'UTILISATION	APPLICATION	DOSAGE (%)	TPS CONTACT	T(°C)
Industries Agroalimentaires Collectivité	A l'aide d'un distributeur automatique ou manuel par Friction des mains. 3 à 5 ml	Pur	1 min	Ambiante
	Surface par pulvérisation. 30 à 50ml / m <sup>2</sup> . Surface par trempage		30s à 5 min	
	Surface par essuyage avec un non-tissé propre et sec		30s à 5 min	
	Surface par essuyage avec une lingette imbibée		30s à 5 min	

Le rinçage systématique à l'eau potable des surfaces traitées et matériels d'application est facultatif (arrêté du 08 septembre 1999 modifié, annexe I, section 1b).

## 4. CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS :

Non applicable

## 5. LÉGISLATIONS NATIONALES :

### 5.1 Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007 :

LÉGISLATIONS	CONFORME (OUI / NON)
Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.	OUI
Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement CE n° 834/2007.	OUI

### 5.2 Réglementation Biocide :

Désinfectant liquide destiné à être utilisé sans dilution. Normes valables pour l'ensemble des déclinaisons de la gamme ARVO 21 SR

#### Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

- 1 - Produits biocides destinés à l'hygiène humaine
- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Type de souche	Norme	TP	Dose	Tps de contact	T°C
<b>Bactéricidie</b> - En condition de propreté (0,3 g/l) d'albumine bovine.					
Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	EN13727+A2	1 et 2	80%	60 secondes	20
	EN1276	2 et 4	80%	5 min	20
Escherichia coli K12	EN1500	1	4 ml	60 secondes	20
<b>Bactéricidie</b> - En condition de saleté (3 g/l) d'albumine bovine.					
Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus Salmonella typhimurium, Listeria monocytogènes	EN13697	2 et 4	100%	60 secondes	20
<b>Levuricidie</b> - En condition de propreté (0,3 g/l) d'albumine bovine.					
Candida albicans	EN13624	1 et 2	80%	60 secondes	20
	EN1650	4	80%	5 min	20
<b>Levuricidie</b> - En condition de saleté (3 g/l) d'albumine bovine.					
Candida albicans	EN13697	2 et 4	100%	60 secondes	20
<b>Fongicidie</b> - En condition de propreté (0,3 g/l) d'albumine bovine.					
Aspergillus brasiliensis	EN1650	4	80%	5 min	20
<b>Fongicidie</b> - En condition de saleté (3 g/l) d'albumine bovine.					
Aspergillus brasiliensis	EN13697	2 et 4	100%	60 secondes	20
<b>Virucidie</b> - En condition de saleté (3 g/L d'albumine bovine + 3 ml érythrocytes de mouton)					
Norovirus murin S99	EN14476+A1	1 et 2	80%	60 secondes	20
Adénovirus type 5 ATCC VR-5	EN14476+A2	1 et 2	80%	5 min	20
<b>Virucidie</b> - En condition de propreté (3 g/L d'albumine bovine)					
Influenzavirus type A H1N1	EN14476	1 et 2	80%	30 secondes	20

## 6. MATÉRIELS D'APPLICATION :

QUARON propose toute une gamme de matériels adaptés pour la sécurité du stockage (bac de rétention) et du transfert du produit (pompe vide fût, kit de soutirage), la maîtrise des concentrations (doseurs proportionnels) et la qualité de l'application (canon à mousse, centrale d'hygiène, pulvérisateur) pour tous les types de produits des gammes BASO/ARVO/INDAL.

Demander conseil à votre technico-commercial QUARON H&D ou sur [baso@quaron.com](mailto:baso@quaron.com)



## 7. CONDITIONS DE STOCKAGE :

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eviter : Chaleur et lumière solaire. Sources d'inflammation. Humidité.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs inflammables. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.

## 8. COMPATIBILITÉ AVEC LES MATÉRIAUX :

Ce produit est compatible avec tous les types de matériaux y compris aluminium et allié, galvanisé.

## 9. CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

### 9.1 : Recommandations d'utilisation

**Recommandations d'utilisation :** Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez le centre anti-poison de Nancy (03 83 32 36 36). L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

**Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles :** Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

### 9.2 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles :

Eviter toute exposition inutile. Ecartez toute source d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utilisez exclusivement des outils antidéflagrants. Mettre à disposition des extincteurs. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Les hépatiques et éthyliques doivent être écartés des emplois concernant l'alcool. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

## 10. TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Se reporter au chapitre 13 de la FDS